



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraite du combattant

Question écrite n° 78149

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'inquiétude des membres de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre qui porte sur la préparation du budget 2006. En effet, la retraite du combattant qui a été instituée en 1929 à titre de droit à réparation demanderait à être revalorisée pour répondre aux exigences de la vie quotidienne de ses bénéficiaires. Aussi, à l'occasion de la préparation du budget 2006, il conviendrait d'envisager une revalorisation de la retraite du combattant versée en échange des services qu'ils ont rendus à la nation. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en matière de revalorisation de la retraite du combattant.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants indique à l'honorable parlementaire que, lors des débats budgétaires à l'Assemblée nationale sur les crédits de la mission « anciens combattants, mémoire et lien avec la nation », le 8 novembre dernier, le Gouvernement a présenté un amendement, qui a été adopté, et qui prévoit l'augmentation de l'indice de référence de la retraite du combattant de deux points. Dès le 1er juillet 2006, il sera porté à trente-cinq points, ce qui correspond à un montant annuel de 459,55 euros. Le ministre rappelle que l'indice de référence de la retraite du combattant, indexé sur l'évolution des traitements bruts de la fonction publique en application du rapport constant défini à l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, était basé sur l'indice 33 depuis 1978. Cette mesure sans précédent depuis près de trente ans, et qui représente un effort budgétaire de 18 MEUR dans le projet de loi de finances, atteste à la fois de l'attention que le Gouvernement porte au monde combattant et du respect de ses engagements envers les associations.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78149

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10431

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11774